

osez le feminisme!

Le journal

n° 65, mai 2025

DOSSIER

PORNO SUR L'ORDI
VIOLENCES
dans NOS VIES !

ÉDITO

Dans la lutte contre la pédo-criminalité et la porno-criminalité, chaque outil compte. Le combat en justice comme la déconstruction des stéréotypes sexistes dès l'enfance, le soutien aux femmes victimes comme le travail de plaidoyer et de sensibilisation. Dans ce numéro, nous revenons en détails sur la préparation du procès contre des dizaines de producteurs de porno poursuivis pour viol, proxénétisme et traite des êtres humains, pour lequel 42 femmes sont parties civiles aux côtés d'OLF qui les soutient. Retours aussi sur le combat de Catharine A. Mackinnon contre la pornographie, qu'elle avait raconté dans son ouvrage *Only word*, et sur la brillante analyse de Gail Dines dans son livre *Pornland*.

Egalement au menu, les mots *consentement* et *viol d'abattage* sont décryptés, le travail du groupe *Interventions en milieu scolaire* est présenté et un vibrant femmage est rendu à Gisèle Pélicot, qui figure dans la liste des femmes de l'année 2025 par *Time Magazine* comme icône féministe. Bonne lecture !

DANS CE NUMÉRO

ACTU

Qui ne « croit » pas au viol conjugal ?

OLF EN ACTION

IMS : Les jeunes sous l'influence de la pornographie

FEMMAGE

Merci Gisèle

INTERVIEW

Le choix de la violence

ORGANISATION

La fresque du sexism, un outil de sensibilisation

À LIRE, À VOIR

Tigre, Tigre !, un cri dans le silence

BREVES

Corée du Sud : On prend les mêmes et on recommence ?

En 2019 en Corée du Sud, éclatait le scandale dit du « secret group chat » où des amis riches – et célèbres pour certains – s’envoyaient fièrement des images de multiples agressions sexuelles sur des femmes droguées à leur insu auxquelles ils se livraient, parfois ensemble. L’affaire a mis au jour le rôle du Burning Sun, un nightclub sous la coupe d’une immense star de Kpop (pop coréenne) : Seungri. Le club, protégé par la police, offrait aux clients VVIP des filles choisies au hasard dans la foule et droguées au GHB. À dire vrai, le fil d’Ariane est sans fin dans le labyrinthe horrifique de ce réseau d’agresseurs, et on semble encore loin d’avoir déroulé toute la pelote.

Pourtant, après des sentences de 18 mois à 5 ans de prison, tous les condamnés sont aujourd’hui libres et cherchent à rebondir, en Corée ou à l’étranger. Tous sont soutenus par une fanbase solide.

ZOSHA

Le gynocide des Afghanes

Depuis 3 ans, les talibans n’ont cessé de réduire les droits et libertés des femmes et des filles en Afghanistan. Arrêt de scolarisation au-delà de la 6e, éviction des carrières même traditionnellement féminines comme sage-femme ou infirmière, interdiction de montrer leur visage en public, de pratiquer du sport, de chanter et même d’élèver la voix... En bref, interdiction d’exister en dehors de l’esclavage domestique et sexuel qui leur est imposé comme seule trajectoire de survie possible. Il est temps d’appeler cette escalade de violence sociale par son nom. Ce n’est pas qu’un apartheid de genre, cantonnant femmes et hommes à des espaces et activités ségréguées, mais un gynocide en cours. Bien sûr, des Afghanes mènent des actions de résistance, mais d’autres, confinées chez elles, désespèrent, sombrent dans la dépression et se suicident. L’Afghanistan avait déjà un des plus hauts taux de mortalité maternelle au monde. Leur maison est devenue pour ces femmes leur prison et leur tombeau.

HARMONY DEVILLARD

Ce texte a été écrit spontanément après l’assassinat de Jina Mahsa Amini le 16 septembre 2022 et le soulèvement des femmes iraniennes, qui continue encore aujourd’hui, notamment avec Ahou Daryaei qui a osé se déshabiller devant une université pour protester contre la police des mœurs.

« Pas un cheveu de ta tête.
Tant que je serai là, personne n’en touchera un seul. »

Ils l’avaient promis :
Papa, le premier. Puis, mon grand frère.
Enfin, celui qui me parlait d’amour, pour une vie entière.

Mais un jour, le vent a surpris l’une de mes mèches.
et peut-être, il est vrai, n’ai-je pas fait attention...
Car après tout, humaine, j’étais née avec des cheveux :
pourquoi un dieu y trouverait-il maintenant offuscation
à ce que le vent s’en amuse un peu ?

Aérienne, ma mèche ne pensait pas à mal.
Pourtant, elle aura allumé la haine
dans les yeux de ceux qui m’en ont fait.
Ce jour-là, un feu léthal.

Un seul cheveu, un seul. Et mon linceul était tressé.

ALINE @I_ECRIREVEUSE, ADHÉRENT DE 63

Histoire de France au féminin, de Sandrine Mirza et Blanche Sabbah

Histoire de France au féminin est une bande dessinée qui rétablit la place des femmes dans l’Histoire de France. Souvent invisibilisées à cause du patriarcat, les femmes, célèbres ou anonymes, ont pourtant joué des rôles essentiels à chaque époque. Le livre suit Chloé et Jules, deux ados qui interrogent leur grand-mère Mamina sur l’absence des femmes dans l’Histoire. Elle leur révèle leur contribution à la société, souvent éclipsée par des stéréotypes sexistes. De Jeanne d’Arc à Simone Veil, en passant par des figures moins connues, l’ouvrage présente un parcours chronologique des femmes qui ont résisté, créé ou combattu pour leurs droits. Ce récit ludique et accessible questionne également l’enseignement conventionnel de l’Histoire validé par l’État, trop centré sur les hommes. Tout cela participe à la nécessaire révélation de notre passé en mettant en lumière ses actrices majeures. Une étape essentielle vers l’égalité entre les sexes, portée par un dessin dynamique et une documentation rigoureuse.

PRISCA

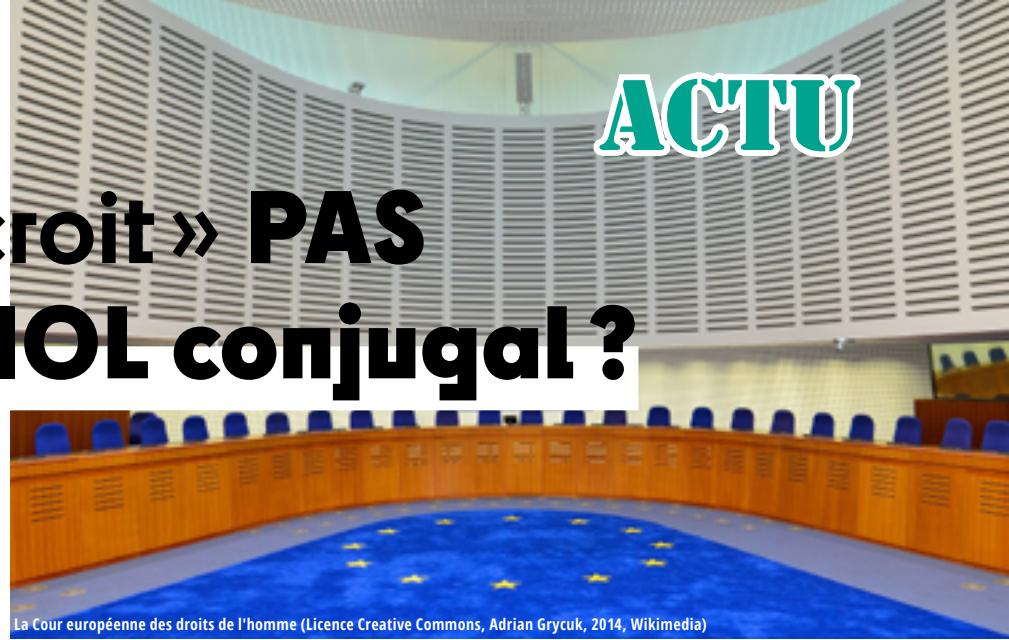
Qui ne « croit » PAS au VIOL conjugal ?

Fin janvier, l'Europe condamne la France. Elle lui rappelle qu'elle a aboli dans les années 1990 le devoir conjugal. Nulle femme ne doit de rapport sexuel à son mari, et inversement. Un rappel salutaire de la législation en matière de viol conjugal.

Le 23 janvier 2025, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France pour avoir prononcé un divorce pour faute aux torts exclusifs de l'épouse pour refus des rapports intimes. Cette décision met en lumière la persistance de la croyance dans notre culture en un « devoir » de rapports sexuels dans le mariage, étendu à toute relation amoureuse, qui rendrait le viol impensé et impensable au sein du couple. Pourtant, après le procès de D. Pélicot, qui ne « croit » toujours pas au viol conjugal ? Une personne sur cinq en France ne reconnaissait pas en 2021 que forcer un rapport avec sa conjointe constitue un viol¹. Nous espérons que, grâce à la médiatisation du calvaire de Gisèle Pélicot, ce taux chutera drastiquement en 2025. Mais les préjugés ont la vie dure. Déboulonnons les idées reçues sur le viol conjugal.

1) On ne « croit » pas au viol conjugal comme on croit à la petite souris.

Que « l'idée » vous plaise ou non, le viol conjugal est une réalité vécue empiriquement, attestée historiquement et étudiée scientifiquement parmi les diverses formes de violences conjugales. L'emploi de ce terme est attesté en français au moins depuis au moins le XIX^e siècle, soit bien avant l'abolition tardive du « devoir conjugal » à la fin du XX^e. Vous n'y « croyez » toujours pas ? Il n'empêche que vous n'avez pas le droit de le



commettre, et que personne n'a le droit de le commettre sur vous. Depuis 2006, l'article 222-24 du code pénal reconnaît le viol entre conjoint·es ou concubin·es comme un viol aggravé, punissable de 20 ans de réclusion criminelle.

2) Le viol conjugal n'est pas une rare « exception » du viol mais plutôt la règle.

Non seulement le viol conjugal existe, mais il est d'une banalité effarante. Rappelons qu'en France, les victimes de viol connaissent neuf fois sur dix leur agresseur, qui est dans ce cas une fois sur deux le partenaire ou l'ex de la victime. Autrement dit, 45% des viols commis sont des viols conjugaux.

Ce n'est guère étonnant dans la mesure où le mariage patriarcal traditionnel n'était pas une alliance entre deux personnes égales, mais un contrat d'acquisition entre un propriétaire et une appropriée. Le viol, d'abord condamné en tant que crime contre la propriété d'un homme (père ou mari), n'avait donc aucune application juridique dans le cadre du mariage. Or, depuis que les femmes ne sont plus réduites à des biens meubles, cela a heureusement changé. Le viol est reconnu moralement puis juridiquement comme un crime contre la personne humaine, y compris quand le violeur est l'époux de la victime.

3) Le viol conjugal ne laisse pas moins de séquelles que le viol par un inconnu.

En fait, c'est le contraire. Réfléchissez. Qu'est-ce qui vous traumatiserait le plus ?

Qu'un inconnu vous casse les dents de son poing pour vous voler votre téléphone, ou que la personne à côté de laquelle vous vous réveillez chaque matin vous les fracasse pour vous maintenir sous sa coupe ? L'impact traumatique des violences est majoré par la surprise, l'incompréhension et le choc causés par l'agression, doublée d'une trahison, venant d'une personne connue de la victime. C'est entre autres cette dimension qui rend l'inceste si destructeur : la confiance envers les proches vole en éclats. Le même mécanisme est à l'œuvre dans le viol conjugal et l'impact dévastateur.

Merci à la CEDH d'intervenir et au Collectif Féministe Contre le Viol qui a mené cette bataille pour mettre à jour le logiciel de notre justice, qui tourne encore sur un programme obsolète et criminel.

HARMONY DEVILLARD

Pour aller plus loin :

- * *Le viol conjugal*, IRIS, dir. Patrick Chariot (médecin légiste, professeur de médecine légale à l'Université Sorbonne Paris-Nord), CNRS, 2019.
- * *Le Livre noir des violences sexuelles*, Dre Muriel Salmona (psychiatre psychotraumatologue, présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie), Dunod, 3e éd., 2022 (2013, 2018).
- 1. Étude Ipsos 2021 menée par l'association Mémoire Traumatique et Victimologie.

LA PORNOGRAPHIE

INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE



OLF EN ACTION !



Les jeunes sous l'influence de la PORNOGRAPHIE

Un groupe de 17 lycéennes de 15 ans est en face de moi, disposées à discuter. On a organisé cette intervention en non mixité, mes consœurs d'OLF sont avec le groupe d'ados, je ne sais pas à quoi m'attendre. Je démarre la présentation. On l'a beaucoup préparée, même si on la redoutait un peu. J'ai la théorie juridique et féministe dans la tête, je démarre. Deux diapositives passent et l'incompréhension commence à se dessiner sur les visages.

« Mais comment ça, c'est de la violence ? » ; « Elles sont consentantes quand même » ; « Je suis sur les réseaux, plusieurs filles nous racontent que c'est vraiment le meilleur plan pour gagner de l'argent sur Onlyf** ! » ; « Ce n'est qu'un travail » ; « Il y a un contrat quand même, elles savent ce qu'elles font »...

Telles ont été les remarques qui nous ont fait sortir de notre présentation pour transformer cette session de formation en débat : riche d'échanges, de questions que se posent les adolescentes aujourd'hui, confrontées à l'omniprésence de la pornographie, à l'industrialisation et la réification* de corps qui sont les leurs. Et la pornographie, c'est bien une énorme industrie, qui repose sur des activités illégales qui servent d'alibi à des violences et des humiliations extrêmes contre les filles et les femmes. Le consentement de

ces femmes leur est extorqué et elles subissent des conséquences physiques et psychologiques catastrophiques, exacerbées par le partage public en ligne. Ces réalités sont bien connues, mais les pouvoirs publics refusent de prendre leurs responsabilités, occultant l'impact social, de l'exposition à la pornographie des enfants, surtout des garçons. Le premier visionnage d'une vidéo pornographique commence en France en moyenne à 14 ans, d'après le rapport Porno, l'enfer du décor du Sénat¹. Ces contenus, provenant de crimes banalisés et érotisés, ont des répercussions sur la construction de leurs modèles sexuels et induisent chez eux des comportements violents, qu'ils normalisent et reproduisent.

CÉLINE MARFAING

*Réification : 1. En philosophie, processus par lequel on transforme quelque chose de mouvant, de dynamique en être fixe, statique. 2. Transformation effective d'un rapport social, d'une relation humaine en « chose », c'est-à-dire en système apparemment indépendant de ceux pour lesquels ce processus s'est effectué.

1. <https://www.senat.fr/rap/r21-900-1/r21-900-1.html>

LE GRAND MOT

CONSENTEMENT

Consentement, nm : Acquiescement donné à un projet ; décision de ne pas s'y opposer. Il doit être un accord libre, éclairé et réciproque, motivé par le désir. Il est essentiel dans toute relation saine et épanouissante, empêchant un déséquilibre et une relation de pouvoir sur l'une des parties. L'extorsion du consentement est parfaitement représentée dans le livre de Vanessa Springora qui relate, à travers l'emprise qu'elle a subie adolescente de la part d'un adulte, comment le consentement éclairé ne peut être obtenu qu'à un âge suffisant et dans une relation égale. À travers son expérience, Springora interroge ce concept dans

des contextes où la manipulation et l'abus de pouvoir façonnent les relations. Elle incite à réfléchir sur ce qui constitue un véritable consentement, surtout dans des situations asymétriques. *Le Consentement* nous rappelle que le « oui » n'a de sens que si le « non » est aussi acceptable et qu'il ne peut se fonder sur la pression ou l'influence d'une figure plus puissante. Dans un monde où les dynamiques de domination et les stéréotypes sexistes continuent d'influencer les relations, il est impératif de promouvoir une culture du désir, plutôt que du consentement.

ANNE RONCO ET ROMANE ROUX



Auteur : Severin Millet, source : Le Monde

Le sujet ne fait pas la Une des médias, il n'en reste pas moins important de continuer à analyser et révéler ce qu'est la pornographie : un concentré de violences contre les filles et les femmes. Pendant que se prépare le procès contre les pornocriminels de *French Bukkake*, à nous d'en faire une préoccupation pour la société, de sortir le porno du tabou qui l'arrange bien et d'en discuter pour montrer que les accusés ne sont pas quelques déviants mais qu'il s'agit d'un système qui s'infiltre dans nos vies d'ados et d'adultes.

Dans ce dossier, on démarre par un point sur l'avancement dans le procès. On zoomé sur le « viol d'abattage » et le deepfake. On revient sur *Ce ne sont que des mots* de Catharine A.Mackinnon, féministe américaine qui a questionné, dès les années 80, le rôle de la loi face à la pornographie. Et surtout, on vous partage l'analyse de Gail Dines, probablement la plus claire pour comprendre ce qu'est la pornographie. La pornographie, refusons d'en consommer et parlons-en !

DANS CE DOSSIER

Porno : dans l'attente du procès

Zoom : Le viol d'abattage, un cauchemar organisé

***Ce ne sont que des mots,*
de Catharine A.Mackinnon**

Zoom : Deepfake,
une nouvelle violence
faite aux femmes

***Pornland : Comment
le porno a envahi nos vies***

DOSSIER

PORNO : dans l'attente du PROCÈS

Dans l'affaire French Bukkake, 42 femmes, avec un courage inouï, sont parties civiles, demandent justice, et feront face aux 16 hommes qui doivent être jugés pour des violences commises contre elles dans le cadre de tournages porno pour cette plateforme dirigée par Pascal Ollitrault. Depuis 2020, Osez le Féminisme soutient et accompagne ces femmes, et s'est constituée partie civile à leurs côtés. Les années d'enquête se sont appuyées sur les témoignages de plus de 100 femmes victimes de ces violences et des centaines d'heures de vidéos. En avril 2025, après plus de quatre ans d'instruction, le procès French Bukkake n'a toujours pas démarré.

Des faits minimisés

Les faits de proxénétisme aggravé, viols aggravés et traite des êtres humains sont bien retenus pour le procès. Mais le juge d'instruction a choisi d'ignorer la demande des victimes de retenir aussi les actes de torture et de barbarie, le sexismme et le racisme, comme circonstances aggravantes. Ce choix de minimiser les faits permet de renvoyer l'affaire devant une cour criminelle départementale. Là, les accusés encourront au maximum 20 ans de prison, alors qu'ils pourraient être condamnés à 30 ans ou à perpétuité en cour d'assises.

Parmi les parties civiles, 28 femmes se pourvoient en Cassation contre ce choix. Elles réclament un procès à la hauteur des faits, de tous les faits. Il s'ouvrira au plus tôt dans l'été.

Un laisser-faire qui profite à beaucoup

Osez le féminisme est aussi partie civile dans une deuxième affaire, dite Jacquie et Michel. Pour celle-ci, Michel Piron, ancien instituteur (!) fondateur de J&M avait initialement été mis en examen, puis a été démis en examen en décembre 2024. D'autres hommes impliqués dans la production de cette pornographie restent en

ZOOM

Le viol d'abattage, un cauchemar organisé

Abattage... on se croirait à l'abattoir. Qu'en est-il lorsque le viol, déjà épouvantable, est organisé dans le but de vous asservir ? Dans l'industrie porno, c'est un mécanisme rodé pour enrôler et piéger les femmes. Dans l'affaire French Bukkake, Maître Lorraine Questiaux explique : « Le premier viol joue une fonction bien précise, celle de casser les défenses et les résistances des femmes, c'est une déflagration psychique pour les victimes, donc une soumission acquise. » Les femmes sont généralement repérées sur les réseaux sociaux et amenées à se confier. Faiblesses dévoilées, une seule solution est proposée pour pallier des difficultés financières : la prostitution.

Pendant le rendez-vous avec un ou des hommes dont toutes témoignent de l'extrême violence, ce premier « test avec un client » se transforme en viol. Nouvelle solution proposée : la pornographie. Solution parfaite, soi-disant encadrée et bien moins violente. La réalité sera tout autre. Cela nous rappelle le film *Noémie dit oui* (cf journal 64 d'OLF). Ce « viol d'abattage » n'a d'autre but que l'anéantissement de tout mécanisme de défense physique et psychologique. Méconnu, il est pourtant bien réel et ce système s'en prend à des milliers de femmes chaque année pour les asservir et en tirer profit.

examen, notamment pour viol avec acte de torture et de barbarie. L'instruction étant toujours en cours, ce procès n'a pas encore eu lieu non plus.

C'est tout un système qui devrait être jugé, condamné et les modes opératoires des producteurs exposés. La loi française est d'ailleurs équipée pour ça. Le manque de moyens investis et de volonté politique, sociétale est criant. Les institutions, la société laissent le porno proliférer. Est-ce parce que ceux qui ont le pouvoir de sanctionner consomment du porno ? Par pure haine contre les femmes ? Parce que la production de porno est une industrie d'argent puissante ? Sans doute aussi parce que la société s'arrange avec la réalité violente derrière l'écran.

Exemple de ce laisser-faire : en 2017, P. Ollitrault a déclaré « Avant, je faisais ça en pleine nature [...]. Je me suis fait choper deux fois par les flics [...]. Quand ils savaient que je préparais un bukkake, j'avais une voiture de police en bas de chez moi. »¹. La police connaissait donc ces violences sexuelles depuis des années.

A propos de consommer du porno, si quelqu'un vous dit « ce qui se passe dans la sphère privée ne me regarde pas », rappelez-lui le lien entre Dominique Pélicot et la pornographie. D. Pélicot a drogué sa femme et recruté des hommes en ligne pour créer plus de 20 000 vidéos et photos. Ces violeurs ont avoué leur consommation de porno, ils cherchaient la catégorie « sleeping pill », ces vidéos où les hommes touchent le blanc des yeux des femmes pour montrer qu'elles sont bien sous soumission chimique. Ils ont reproduit sur Gisèle Pélicot les contenus produits par l'industrie porno.

N'hésitez pas à souligner aussi le caractère raciste de la pornographie. Sur *French Bukkake*, de nombreux contenus relèvent de la haine raciste. Parmi eux, des femmes noires devaient appeler « maître » un homme blanc prêt à les violer, d'autres étaient appelées « beurettes ».

Si vous croisez des personnes disant qu'après tout ces femmes étaient d'accord pour tourner dans du porno, que parfois elles avaient même signé un contrat, relayez les témoignages des femmes concernées. Lisez et diffusez le livre *Sous nos regards, récits de la violence pornographique*, dans lequel des femmes témoignent de la réalité des tournages porno, qui va bien au-delà de ce qui peut être écrit dans un contrat².

Et racontez-leur le mode opératoire de Julien Dhaussy, père de famille et éducateur spécialisé (!), rabatteur pour *French Bukkake*. Profitant des faiblesses de jeunes femmes, il se faisait passer pour Axelle Vercoutre sur les réseaux sociaux. Il les recrutait d'abord pour de la prostitution, en précisant que « si elles trouvent ça trop difficile, il a autre chose à leur proposer ». L'alternative était de tourner dans des vidéos porno. Son point fort ? Masquer la réalité, ne jamais utiliser les mots justes. Il parlait pudiquement de « vidéos intimistes », « d'échangisme », de « libertinage » ou « d'escorting », jamais de viol. Ce vocabulaire vous rappelle-t-il les mots utilisés par D. Pélicot et ses co-violeurs ? Ce n'est pas un hasard, il y a bien des modes opératoires communs à ceux qui font de la pornographie.



Pancartes pour le 25 novembre 2014. ©FF3

Pourquoi la loi française n'est pas appliquée ?

Dans *French Bukkake*, les 17 accusés ont été mis en examen pour viols, viols en réunion, traite des êtres humains en bande organisée, travail dissimulé, diffusion d'images relatives à une atteinte volontaire à l'intégrité de la personne. Certains sont aussi accusés de proxénétisme aggravé, c'est-à-dire le fait de tirer profit de la prostitution d'autrui. La prostitution étant le fait de solliciter, d'obtenir ou d'avoir un acte sexuel en contrepartie d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, un avantage en nature ou la promesse d'un tel avantage. En France, le viol, le proxénétisme et la traite sont condamnables. De plus, depuis la loi du 13 avril 2016, l'achat d'acte sexuel est interdit. La loi française est donc déjà équipée pour juger les crimes et délits qui ont massivement lieu dans la production de porno. Elle l'est aussi pour juger les actes de torture, la misogynie et le racisme qui ont été caractérisés dans les contenus lors de l'enquête, que le juge d'instruction veut écarter du procès.

Alors pourquoi la France ne qualifie-t-elle pas pleinement la production de pornographie comme du proxénétisme ?

En attendant le procès contre le système pornocriminel, les plaignantes demandent que les vidéos où elles apparaissent soient supprimées des plateformes.

Pendant ce temps, 19 millions d'internautes en France consomment chaque mois du porno en ligne³, se rendant complices des producteurs de violences.

Alors, les procès, vite !

ANNE-LISE RIAS

1. interviewé par Antonio Fischetti, pour Charlie Hebdo <https://charliehebdo.fr/2017/04/politique/moi-j aime-quand-les-filles-se-prennent-du-sperme-sur-la-figure/>
2. Livre *Sous nos regards, récits de la violence pornographique*, édition Seuil, avril 2025
3. source <https://www.arcom.fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/etudes-bilans-et-rapports-de-larcom/frequentation-des-sites-adultes-par-les-mineurs>

DOSSIER

« Ce ne sont que des mots »

de Catharine A. Mackinnon

La phrase « La pornographie est la loi imposée aux femmes » d'Andrea Dworkin, nous rappelle, à l'heure du procès de Dominique Pélicot, que de nombreux accusés ont admis être consommateurs de contenus pornographiques¹. Ces scénarios violents ne sont pas restés lettre morte pour Gisèle Pélicot, qui affronte ses agresseurs et les combat en justice.

Dans son ouvrage *Only words*³, traduit par l'euphémisme *Ce ne sont que des mots* (trad. Isabelle Croix et Jacqueline Lahana, édition des femmes-Antoinette Fouque, 2007), Catharine A. Mackinnon revient sur son combat contre la pornographie et sur sa réflexion contre l'exploitation sexuelle. Elle souligne l'interprétation scandaleuse mais banale de la loi américaine selon laquelle la pornographie est un « discours » devant être protégé au nom de la liberté d'expression. Ce parti pris juridique occulte les violences. C'est tout

le paradoxe et l'absurdité de l'interprétation d'une loi, écrite initialement pour protéger les libertés individuelles, qui se voit invoquée pour justifier et cautionner les sévices et la torture infligées aux femmes captives de ce milieu. Cette distorsion sémantique qui élève la pornographie au rang de discours porteur d'idées, aussi absurde et vide de sens qu'elle soit, lui confère une justification et une protection légale, au nom du 1er amendement de la Constitution des États-Unis. Cette lecture sexiste de la Constitution

ZOOM

Deepfake : une nouvelle violence faite aux femmes

Nouvelle tendance dans la surenchère du pire. Depuis sa création en 2017, nous assistons à la progression inquiétante de l'utilisation du deepfake ou « hypertrucage¹ ». Il est défini comme une « forme d'intelligence artificielle (IA) qui peut être utilisée pour créer des images, des sons et des vidéos de canular convaincants. [...] cela crée des personnes et des événements qui n'existent pas ou qui ne se sont pas réellement produits.² » Cet outil récupère le visage et/ou la voix de la victime à son insu. Nous sommes indignées par cet usage malveillant et pornographique, pouvant toutes nous atteindre. D'autant que seulement un tiers des français-es s'estime capable de « détecter une image ou une vidéo générée par IA (6% en sont sûrs).³ » En 2023, la journaliste Salomé Saqué en fut victime (fausses images la montrant seins nus sur les quais de Seine)⁴. Rappelons que le deepfake est une pratique illégale. La peine encourue est d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende, si l'on se réfère à l'article 226-8 du Code pénal

(infraction de montage) ou à l'article 226-4-1 du Code pénal (infraction d'usurpation d'identité).⁵ Symptomatique de la guerre du patriarcat contre les femmes anonymes ou connues, son but est limpide : les humilier et les harceler en espérant les silencier.



1. Cf Wikipédia
2. <https://www.fortinet.com/fr/resources/cyberglossary/deepfake>
3. <https://www.ladn.eu/media-mutants/francais-difficulte-identification-deepfake/>
4. https://www.francetvinfo.fr/internet/intelligence-artificielle/deepfakes-pornographies-pourquoi-la-lutte-contre-les-images-generees-par-intelligence-artificielle-s-annonce-difficile_6382105.html
5. https://www.village-justice.com/articles/droit-deepfake_49296.html

ONLY CATHARINE A. MACKINNON WORDS

vient banaliser et sanctuariser la violence pornocriminelle. Mackinnon pointe l'inversion qui est faite quand, au nom de la liberté d'expression, la pornographie est ramenée à de la diffamation contre les femmes, mais pas considérée comme de la discrimination ou des violences sexuelles. Ne pas considérer la pornographie comme de la violence protège à la fois producteurs et consommateurs.

La pornographie est par nature criminelle, elle se fabrique dans le monde réel au prix de la destruction de femmes vulnérables, humiliées, violées, torturées, mutilées, voire tuées. Les pratiques exercées ne sont pas des pensées ou des arguments, ce sont des violences sexuelles qui meurtrissent ses victimes et mettent en danger toutes les femmes, car les spectateurs de la pornographie reproduisent ces scénarios dans leurs vies quotidiennes.

Empiriquement, toute la pornographie se fait dans des conditions qui trouvent leurs racines dans l'inégalité entre les sexes : en agressant les femmes les plus vulnérables, qu'elles soient pauvres, sans domicile, prostituées ou anciennes victimes de pédocriminalité. La coercition exercée au préalable est masquée dans les vidéos. Mais les fragilités économiques, psychiques ou de santé des victimes en sont le terreau. La proposition de loi américaine (1983) contre la pornographie de Mackinnon et Dworkin prend en compte sa réalité : elle l'appréhende comme du matériel graphique sexuellement explicite, qui subordonne les femmes, par le biais d'images et de mots et qui incite à la violence sexuelle contre elles. Cette définition prend non seulement en compte la fonction de diffamation de la pornographie, comprise comme un discours de haine contre les femmes dans leur ensemble, au même titre que le racisme, mais aussi ses fonctions de discrimination, d'infériorisation, d'objectification, de déshumanisation des femmes au statut d'objet sexuel.

Ce qui est intéressant dans l'analyse de Mackinnon, c'est la révélation du caractère

systémique des violences sexuelles dans la pornographie et la démonstration du lien de cause à effet entre la violence des images et les agressions dans la vie quotidienne. Les agresseurs le disent eux-mêmes : c'est le cas des violeurs dans le procès de Dominique Pélicot, qui reconnaissent que la pornographie a inspiré les crimes commis. Les études montrent aussi l'impact chez les filles et les garçons dans la construction de leur sexualité, totalement conditionnée par ces vidéos. Globalement, on peut déduire de la réflexion de Mackinnon que la pornographie constitue un système de violences, protégé légalement, un système qui alimente celui de la violence sexuelle perpétrée au quotidien, mais que la dynamique inverse peut exister, avec de la captation d'images lors d'agressions sexuelles hors contexte de tournage porno.

Si on revient sur le procès de Dominique Pélicot, qui est la victime ? Elle est toutes les femmes : elle n'a rien de particulier si ce n'est son grand courage, une femme mariée, une mère, qui a fait confiance à son conjoint et à la société. Qui sont les agresseurs ? Des hommes « ordinaires », consommateurs de porno, qui ont reproduit des scénarios appris dans la pornographie en ligne. Contenus eux-mêmes issus d'agressions et de viols. Cette affaire révèle comment les systèmes de violences sexuelles s'entretiennent mutuellement, s'alimentent et se renforcent, de la pornographie fabriquée en studio aux agressions quotidiennes. Ce qui est patent dans l'affaire Pélicot, c'est la vulnérabilité totale d'une victime mise dans l'incapacité de se défendre par sédatrice. Ce procès révèle la violence redoutable de la mécanique sexiste à l'œuvre dans le corps social, c'est tout le pouvoir d'un groupe d'hommes qui s'est exercé contre une femme dont les défenses ont été brisées, par son mari abusant de son statut.

L'analyse de Mackinnon est puissante, car elle déplace la focale de la victime dans

son individualité au système légal sexiste. Elle rend bien compte de la dimension systémique de la violence sexuelle, enracinée dans la loi, les institutions, les supports masturbatoires et dans les violences masculines de tous les jours.

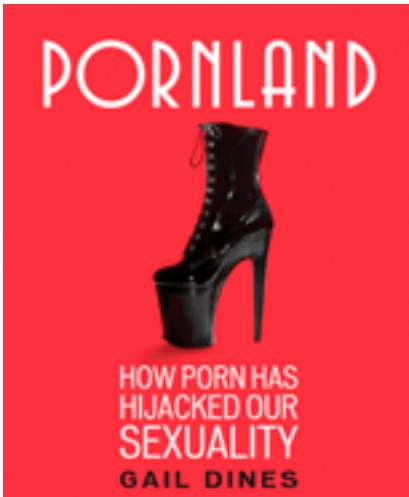
Dans les années 1970, Robin Morgan disait de la pornographie (à cette époque littéraire), qu'elle était la théorie et que le viol en était la pratique³. Avec la vidéo, il n'y a plus de théorie mais que de la pratique. Sous couvert d'apprentissage, le visionnage d'agressions filmées appelle d'autres agressions. Le procès de Dominique Pélicot en constitue un énième exemple, il met en lumière la violence sexiste dans nos sociétés, dans sa dimension globale et structurée.

CHRISTINE DALLOWAY

1. <https://radionotredame.net/actualites/societe/affaire-de-mazan-pornographie-et-consentement>

2. Références : *Only words*, Catharine A. Mackinnon, Harvard University Press, 1993, VF disponible « ce ne sont que des mots »

3. <https://www.goodreads.com/quotes/7629723-pornography-is-the-theory-and-rape-is-the-practice>



DOSSIER

PORNLAND : Comment le porno a envahi nos vies

Pornland : Comment le porno a envahi nos vies de Gail Dines est une critique percutante de l'industrie pornographique et de son impact dévastateur sur la société. Publiée il y a 15 ans, l'analyse demeure pertinente, surtout avec l'aggravation due à l'IA. Professeure de sociologie et de womens' studies, Dines analyse comment le porno déshumanise les femmes, aliène les hommes, sexualise les enfants, perpétue le racisme et marchandise le désir.

La culture pop ou la culture porno ?

Le porno est omniprésent. Les lignes floues entre porno et culture pop socialisent les jeunes dans un monde où l'hypersexualisation et l'objectivation sont banalisées, voire présentées comme libératrices. Le rapport 2023 de l'Arcom¹ révèle que 2,3 millions de mineurs consultent chaque mois des sites pornos en France. Ces jeunes consomment principalement le porno gonzo, un genre caractérisé par l'absence de scénario et des scènes de sexe violentes enchaînées.

Anti-porno veut-il dire anti sexe ?

Cette industrie milliardaire est si ancrée dans la culture populaire que la critiquer pourrait vous valoir l'étiquette de « puto-phobe » ou d'« anti-sexe ». Dines s'attaque directement à cette idée fausse : « Pour bien comprendre à quel point il est absurde de réduire la critique du porno à une critique du sexe, imaginez un livre critiquant McDonald's pour ses pratiques d'exploitation de ce (de ceux) que la compagnie considère comme des « ressources », pour ses impacts écologiques, et pour ses effets sur notre santé et notre régime alimentaire. Accuserait-on son auteur d'être anti-nourriture, anti-alimentation ? J'ose croire que la plupart des lecteurs, sachant faire la différence entre l'industriel (McDonald's), le produit industriel (ses hamburgers), et le fait de s'alimenter, comprendraient que

la critique vise les impacts massifs de l'industrie du fast-food, et non pas le besoin et le plaisir de manger. Alors pourquoi est-il difficile, pour certains, lorsqu'une féministe critique la pornographie de comprendre qu'il est possible d'être indéfectiblement pro sexe et farouchement opposée à la marchandisation et à l'industrialisation du désir humain ? » (p.33) Le rapport du HCE 2023² indique que 90% des contenus pornographiques présentent des violences physiques, sexuelles ou verbales non simulées à l'encontre des femmes. Ainsi, il serait donc plus juste de qualifier les critiques du porno d'anti-violence plutôt que d'anti sexe.

Le porno est-il un fantasme ?

Ces statistiques réfutent ce mythe. Derrière les images scénarisées, la douleur et la souffrance des femmes sont bien réelles. Qualifier cette exploitation de « fantasme » revient à nier leur humanité et à perpétuer leur oppression.

Le porno favorise la culture du viol

Dines montre comment le porno socialise les hommes à considérer les femmes comme des objets disponibles pour leur gratification sexuelle. Elle explique : « Le porno crée ce que certaines féministes appellent une « culture du viol » en normalisant, légitimant et cautionnant la violence à l'encontre des femmes. Image après image,

un genre de sexe violent et maltraitant est présenté comme excitant et profondément satisfaisant pour toutes les parties. Ces messages pornographiques érodent davantage les normes sociales - déjà constamment assiégées dans une société dominée par les hommes - qui définissent la violence à l'encontre des femmes comme une infraction inacceptable » (p.223) *Pornland* plaide pour une sexualité libérée de l'exploitation capitaliste et de l'influence déshumanisante, misogynie et raciste du porno. Pour Dines, remettre en question le porno, c'est s'attaquer à un pilier central du capitalisme patriarcal. « Tant qu'il y aura du porno, nous ne serons jamais considérées comme des êtres humains à part entière méritant tous les droits que les hommes ont. C'est pourquoi nous devons construire un mouvement dynamique, luttant pour un monde où les femmes ont le pouvoir dans et sur leur vie - parce que, dans une société juste, il n'y a pas de place pour le porno » (p. 338) *Pornland: comment le porno a envahi nos vies* est disponible en français aux Éditions Libre.

MARIA KINSELLA

- [1. https://www.arcom.fr/nos-re-sources/etudes-et-donnees/etudes-bilans-et-rapports-de-larcom/frequentation-des-sites-adultes-par-les-mineurs](https://www.arcom.fr/nos-re-sources/etudes-et-donnees/etudes-bilans-et-rapports-de-larcom/frequentation-des-sites-adultes-par-les-mineurs)
- [2. https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-faites-aux-femmes/travaux-du-hce/article/rapport-pornocriminalite-mettons-fin-a-l-impunité-de-l-industrie-pornographique](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/violences-faites-aux-femmes/travaux-du-hce/article/rapport-pornocriminalite-mettons-fin-a-l-impunité-de-l-industrie-pornographique)

Merci Gisèle



Gisèle Pélicot, tête haute sous les applaudissements de nombreuses femmes à l'entrée du tribunal. Gisèle Pélicot passant devant des slogans féministes collés sur les murs. Voilà des images fortes, scud contre la culture du viol.

Le procès de Dominique Pélicot et des 50 autres violeurs s'est tenu devant une cour criminelle départementale (CCD) et non une cour d'assises. Y siègent 5 juges professionnels au lieu d'un jury populaire. Ces cours sont compétentes pour juger en première instance des majeurs accusés de crimes punis de 15 à 20 ans de prison maximum (viol, vol à main armée...). Elles ont été généralisées à l'ensemble du territoire début 2023, après avoir été testées dans certains départements en avril 2019.

Un des objectifs de la création des CCD est de désengorger les cours d'assises qui sont surchargées. Mais les femmes victimes ne sont-elles pas encore les perdantes ?

Les viols sont minimisés par rapport au jugement des crimes dits « plus graves » alors qu'ils représentent près de 90% des affaires pour lesquelles ces cours sont compétentes¹, et sont souvent requalifiés en délit, notamment en agression sexuelle.

Cette correctionnalisation est une dérive inacceptable. La création des CCD a pour objectif de limiter cette pratique. Y parvient-elle ? Un rapport évoque : « une difficulté d'évaluation de l'impact des CCD sur la correctionnalisation qui constitue l'un des objectifs essentiels de la loi ». Le procès en appel aura lieu devant la cour d'assises du Gard, à Nîmes.

La question fondamentale de l'inceste a par ailleurs été quasi absente du procès et des médias. Caroline Darian, la fille de Gisèle Pélicot a été photographiée nue par son père, ou plutôt son géniteur, qui a ensuite diffusé ces photos sur Internet. Elle le soupçonne de l'avoir droguée et violée et a raconté son histoire dans « Et j'ai cessé de t'appeler papa, quand la soumission chimique frappe une famille », paru en 2022 aux éditions Lattes.

Les démarches juridiques manquent, malgré les preuves. Qu'attend-on de plus pour enquêter, s'indigner, éduquer et soutenir les associations ? Le tabou qui règne encore sur l'inceste fait porter le poids du secret aux victimes.

Les chiffres sont pourtant terrifiants. Toutes les 3 minutes, 1 enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle². Dans leur enfance, 13% des femmes et 5,5% des hommes ont subi des violences sexuelles et

4,6% des femmes et 1,2% des hommes des violences incestueuses³.

Des avancées ont eu lieu ces dernières années (loi Billon de 2021 qui établit un seuil de non-consentement à 15 ans, création de la CIIVISE⁴ en 2020), mais la nomination du gouvernement du 23 décembre 2024, sans prise en compte de l'enfance montre que l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants ne sont toujours pas une priorité.

Un des mots qui revient le plus souvent à propos de ce procès est « courage ». Oui, quel courage a eu Gisèle Pelicot en demandant la levée du huis clos. Malgré un refus, la honte doit changer de camp, et la honte a changé de camp.

Pour qu'une femme n'aie plus jamais honte en poussant la porte d'un commissariat pour porter plainte pour viol. Pour qu'il n'y est plus de policier·ère qui demande à la victime de décrire les vêtements qu'elle portait, ses attitudes, sa vie sexuelle.

Ce procès aura permis d'éveiller les consciences, fini le mythe du violeur monstre et bienvenue dans la terrible réalité des femmes confrontées à monsieur tout-le-monde.

Pour tout cela, merci Gisèle..

JULIE

1. Documentaire LCP Cour criminelle <https://www.youtube.com/watch?v=5mlhLDCY1fQ>
2. Rapport du comité d'évaluation et de suivi de la cour criminelle départementale d'octobre 2022
3. <https://enfance.gouv.fr/sites/enfance/files/2023-09/DP%20Violences%20sexuelles%20faites%20aux%20enfants%20VDEF.pdf>
4. CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants)

INTERVIEW

Le choix de la violence

Karin Bernfeld est l'autrice de *Alice au pays des femelles* (2001) et de *Plainte contre X* (2014). Son vécu est une matière qu'elle transforme en création littéraire, pour dénoncer les violences sexuelles. Sa démarche fait écho à l'actualité.



Affiche de la pièce de théâtre, 2016

Vous avez écrit *Plainte contre X* comme un monologue théâtral à jouer sur scène, comment vit ce texte depuis 2014 ?

Plainte contre X a été mis en scène au Canada, en Suisse, au Parlement européen à Bruxelles, montré en séances scolaires à des lycéen·nes. Curieusement ce texte n'a jamais été monté en France ! Je voudrais qu'il soit accessible ici, d'autant plus que le spectacle est déjà créé, il est « clé en main », et il est plus que jamais nécessaire que ce soit vu et entendu. Je cherche des théâtres, des producteurs ou productrices intéressées.

Pour quoi militiez-vous aujourd'hui ?

Je suis une des ambassadrices de l'association MeTooMedia, et membre depuis sa création. Dans le milieu de la culture, reconnaître que la pornographie c'est de la violence et que ça empêche la libération des femmes ne fait pas l'unanimité. Il y a encore des femmes, des hommes qui promeuvent le porno et la prostitution. Qui, depuis leur canapé, en parlent mais ne savent pas dans leur chair ce que c'est. Ces profils ne sont pas poussés au porno ou à se prostituer, leur point de vue est bourgeois dans une situation de privilégié·es. Bien sûr, ces gens-là ne reconnaissent pas que la grande majorité des contenus porno est de l'exploitation d'êtres humaines. Les entendre dire que la pornographie est de l'art, du cinéma ne tient pas, c'est du vent ! C'est en vérité le choix d'ignorer que ces femmes sont sacrifiées à la domination masculine.

Selon vous, en France, où en est-on sur la culture du viol ?

#MeToo tarde à aboutir en condamnations, à des procès qui transforment la société. Où est notre affaire Weinstein ? J'ai témoigné en 2021 auprès de la police contre Patrick Poivre d'Arvor. Une cinquantaine de femmes ont témoigné. Des plaintes ont été classées sans suite, certaines plaignantes se portent parties civiles, pour que

ça aboutisse. Il y a surtout Florence Porcel, la première à avoir porté plainte, dont un des viols n'est pas prescrit. Un procès permettrait d'exposer le mode opératoire de PPDA.

Rappelons que seul 1% des déclarations pour viol aboutissent à une condamnation. La culture du viol est encore bien ancrée.

Dominique Pélicot est jugé pour avoir violé Gisèle Pélicot, lui avoir administré des médicaments pour la soumettre et la livrer à d'autres. Comme dans la pornographie : scénarios créés, viols filmés, hommes recrutés, le tout créant un réseau. Quels points communs entre le procès de Dominique Pélicot et ce que vous dénoncez ?

Volontairement je me coupe parfois des réseaux sociaux pour m'épargner ça, mais j'ai bien sûr entendu parler de ce procès. Dans *Alice au pays des femelles* je soulignais, sur le profil des violeurs, qu'ils peuvent être en couple, mariés, pères, avec des métiers divers et intégrés dans la société. C'était il y a plus de 20 ans, beaucoup le découvrent aujourd'hui. Dans *Plainte contre X* j'écrivais ce qu'on m'a répondu quand j'ai parlé d'un des viols que j'ai subis : « Un viol, ça se passe dans une ruelle sombre avec un couteau. Pas chez

toi. Et il ne t'a pas frappée, donc tu n'as pas été forcée. C'est simple. Faut bien comprendre que si on ne te retrouve pas en sang, vêtements déchirés, tu n'as pas été violée. »

Des accusés disent que leurs femmes refusaient d'être sodomisées, ce qui les auraient poussés à choisir la soumission chimique ou aller sur des forums trouver d'autres femmes. Qu'en pensez-vous ?

J'y vois une influence de la pornographie, impactant nos sexualités. Sodomiser une femme est présenté comme dans la chronologie normale d'une relation sexuelle, un acte banal, nécessaire, auquel les femmes devraient consentir. Il n'y a pas si longtemps ceux qui voulaient imposer une sodomie, c'est-à-dire violer, réservaient ce sort à des femmes en situation de prostitution.

Il ne s'agit pas d'interdire la sodomie mais comprendre qu'en faire un incontournable, à tester, imposé, c'est un des résultats de l'infiltration du porno dans nos vies. Cette pratique devrait rester inhabituelle et surtout pas obligatoire.

Des accusés parlent aussi d'une pornographie qu'ils apprécient, la somnophilie. Selon la loi toute pénétration sur une personne inconsciente est un viol. Avoir envie d'une femme qui ne réagit pas, avoir une érection sur quelqu'un qui ne manifeste aucun désir est symptomatique de la culture du viol et du fait que dans le porno les femmes sont utilisées comme des objets. Si une femme sur deux et un enfant sur cinq sont victimes de violences sexuelles, il est temps

de réaliser que le porno participe à la culture du viol.

Comment observez-vous les effets de la pornographie ?

Sur les applications de rencontres que je fréquente, je vois par exemple des femmes se présenter comme souhaitant être soumises, dominées par un homme. C'est encore l'influence de la pornographie et aussi de la « new romance » ou « dark romance » [genre littéraire qui joue sur une frontière entre sexualité et violence, populaire auprès des jeunes]. Ces contenus veulent faire croire, comme beaucoup de discours dans les médias, qu'une sorte d'inversion du stigmate est la solution : « mettez en scène votre viol, revivez vos agressions pour les sublimer et vous retrouverez du pouvoir ». Ce n'est pas parce qu'elles choisissent de se présenter comme soumises que ce n'est pas de la violence. Ce choix n'est pas libre puisque totalement influencé et les conséquences peuvent être très graves.

Le combat contre l'influence de la pornographie est quotidien. Je compte notamment sur l'éducation des enfants pour mettre fin aux violences sexuelles : en expliquant que le respect de nos corps est la base.

La sexualité c'est génial si on est à l'écoute de ses propres désirs et de ceux des partenaires. Non dans la reproduction du système porno.

INTERVIEWÉE PAR ANNE-LISE RIAS LE 10/10/2024

ORGANISATION

La fresque du sexe, un outil de sensibilisation

Le sexe est une réalité concrète, bien enracinée dans notre société. Il traverse toutes les sphères de la vie, de l'éducation au travail, en passant par la santé et les médias. La fresque du sexe est un atelier qui nous invite à prendre conscience de ces mécanismes et à réfléchir collectivement à des solutions pour construire une société plus équitable. Atelier participatif qui secoue les consciences en abordant une réalité souvent minimisée, s'inspirant de la fresque du climat, la fresque du sexe explore les mécanismes du sexe à travers 43 cartes illustrant des faits, des stéréotypes et des inégalités, mais aussi des résistances et des solutions. L'originalité de la fresque réside dans son approche collaborative. Chaque carte lance un débat

collectif, favorisant une prise de conscience ludique et progressive. Elle dévoile comment le patriarcat influence tous les aspects de la vie : travail, éducation, politique, médias... En engageant les participant·es à déchiffrer ces dynamiques, elle permet de déconstruire des idées reçues, des clichés et d'identifier des solutions pour changer les comportements. Au-delà de l'aspect pédagogique, la fresque devient un catalyseur de transformation sociale. Elle invite à agir concrètement dans un cadre professionnel, particulier ou associatif. Cet atelier met en lumière les injustices installées, tout en encourageant chacun·e à prendre part à la lutte contre le sexe quotidien. Plus qu'un simple outil, la fresque est un levier pour une société plus égalitaire et



source image : <https://www.fresque-du-sexe.org/>

respectueuse. Elle démontre qu'un changement est possible dès lors qu'il y a une prise de conscience collective. L'atelier est un appel à l'action, à la réflexion et à l'engagement pour un monde où le sexe n'a plus sa place. Alors, prêt·es à agir ensemble ? Il existe aussi la Fresque de la diversité, la Fresque de l'équité et la Fresque de l'éco-féminisme, pour agir les liens entre féminisme et écologie, animée par le collectif Les Impactrices.

Lien : www.fresque-du-sexe.org

PRISCA

À LIRE, À VOIR

Tigre, Tigre !, un cri dans le silence

« J'avais vingt-deux ans, tu en avais soixante-six. » Au début de cette spirale infernale, Margaux Fragoso avait 7 ans, lui 51.

En 2012, cette autrice américaine publie le roman autobiographique *Tigre, Tigre !* aux éditions Flammarion, qui raconte la violence sexuelle de l'homme qui l'a recueillie et qu'elle nomme « Peter Curran ».

Aujourd'hui, la place de ce livre oscille entre la 6ème et 25ème page sur quelques sites d'occasion, réservé donc aux plus motivé·es qui souhaitent entendre la voix de cette femme. En comparaison, *Lolita* de V. Nabokov, a été écoulé à plus de 50 millions d'exemplaires depuis sa sortie en 1955.

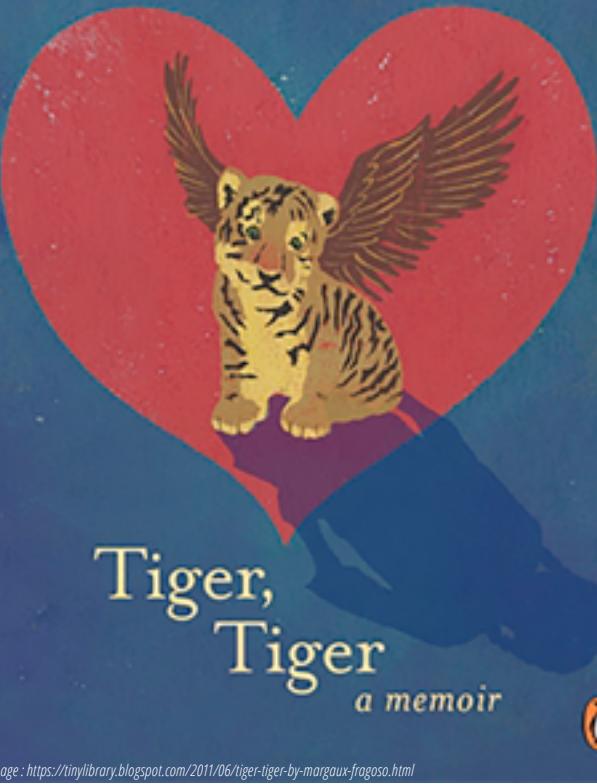
Sur Babelio, *Lolita* est présenté par un lecteur comme « l'histoire d'un amour névrosé d'un homme pour une fillette, un amour certes malsain, incestueux, mais fort et émouvant ». Cette citation est représentative de l'absence de critique de la société française, subjuguée par le narrateur pédocriminel au mépris de sa condamnation par l'auteur lui-même.

Alors, comment justifier qu'un récit écrit par un homme, soumettant une jeune fille à ses fantasmes d'adulte ait infiniment plus de poids que celui de l'histoire vraie d'une jeune fille victime d'un prédateur sexuel ? Comment expliquer qu'un roman qui explore en profondeur les effets ravageurs de la pédocriminalité dans un contexte bien réel soit moins connu, étudié et lu, qu'une œuvre fictive traitant d'un sujet similaire, seulement bien plus stylisée ?

Y a-t-il une explication rationnelle, autre que celle d'une société patriarcale qui passe sous silence la pédocriminalité, les viols, l'inceste et l'emprise ? Il semble que l'on préfère se réfugier dans des fictions plutôt que d'affronter la vérité telle qu'elle est décrite dans *Tigre, Tigre !*. Ce décalage de perception entre fiction et réalité

'Will start a thousand conversations. Shocking, revelatory and fearless ... As the story of a victim, it is gripping; as a work of literature, it's a triumph'
Alice Sebold

Margaux Fragoso



source image : <https://tinylibrary.blogspot.com/2011/06/tiger-tiger-by-margaux-fragoso.html>

interroge profondément les mécanismes de normalisation des violences, et leur traitement dans notre imaginaire collectif.

Accepter *Lolita* et refuser *Tigre, Tigre !* révèle une tendance à privilégier des récits qui esthétisent des sujets criminels, éloignant l'inconfort de la réalité. La fiction offre une protection émotionnelle, qui masque l'ampleur de la souffrance des victimes et angélise les violeurs. En choisissant des récits plus édulcorés, on occulte la réalité de l'agression, pourtant essentielle pour reconnaître et combattre ces violences. Cela n'est pas sans conséquence : il entretient le déni collectif qui minimise l'impact des agressions sexuelles et de l'emprise psychologique sur les victimes.

Se confronter à des récits autobiographiques comme ceux de Margaux Fragoso, Neige Sinno, Vanessa Springora et Camille Kouchner constitue une étape cruciale pour remettre en question les mécanismes de normalisation et d'esthétisation de la pédocriminalité. Il ne s'agit pas seulement d'écouter passivement ces voix, mais de les considérer comme des outils pour éveiller les consciences. Ignorer ces récits, c'est refuser de reconnaître la violence insidieuse qui se cache derrière chaque agression d'un adulte sur un·e enfant. C'est tourner le dos à une sombre réalité, qui pourtant, existe tout autour de nous.

Parler de *Tigre, Tigre !*, c'est rappeler que nous ne devons jamais oublier ces voix qui ont grandi sous l'emprise de criminels. Il est crucial de ne pas reléguer au silence ces témoignages, tant pour les victimes que pour la société. A chaque œuvre diffusée au grand public, la prise de conscience collective se renforce et ouvre un espace de reconnaissance pour celles et ceux qui ont souffert.

ROMANE ROUX

OSEZ LE FÉMINISME !

se bat au quotidien pour l'égalité, avec ténacité, humour et toute l'énergie de ses bénévoles. Vos soutiens sont indispensables pour organiser nos actions féministes tout au long de l'année. Grâce à vos dons, nous allons féminister le monde !

Osez le Féminisme ! est une association reconnue d'intérêt général et vos dons seront donc déductibles de vos impôts à hauteur de 66%.

Grâce à cette déduction fiscale un don de 100€ vous revient à 34€, un don de 50€ vous revient à 17€ et un don de 15€ ne vous coûte finalement que 5€.

www.osezlefeminisme.fr
contact@osezlefeminisme.fr

Envie par courrier à cette adresse :
Maison de la Vie Associative et Citoyenne,
22, rue Deparcieux
75014 Paris

Suivez nous


Illustration : Alice D - Graphisme : Estelle Grossias

CHRONIQUE DU SEXISME ORDINAIRE

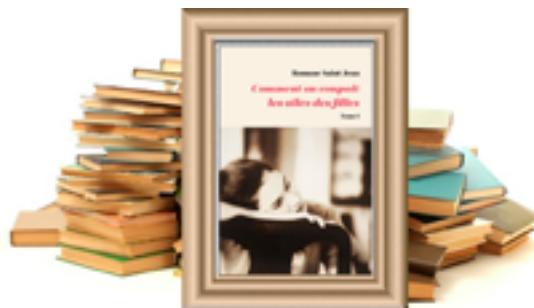
Comment on coupait les ailes des filles

... et qu'on les coupe toujours.

« Juillet 1944. Roxane s'était mariée comme on se punit. [...] Elle avait estimé qu'elle n'était plus digne de la robe blanche. »

Comment on coupait les ailes des filles est un roman de Romane Saint-Jean, écrit en 2024. Je ne vais pas vous raconter la vie de Roxane, cette enfant de l'entre-deux guerres avide de libertés et à l'âme d'artiste. Ses cahiers, laissés à sa fille Lucile avant de mourir, le font parfaitement et il serait impensable que je déforme ou même oublie une partie de son histoire. Lisant ensemble les fameux cahiers, c'est à travers les yeux de trois générations de femmes qu'est racontée chronologiquement la vie de Roxane, à qui on a imposé le devoir de sa condition, façonnée au carcan de la domination masculine et aux préjugés de son époque.

Dans ce livre, le temps nous paraît « raccourci ». Comme si la Seconde Guerre Mondiale, apprise durant nos cours d'Histoire, s'était déroulée hier. Comme si les 85 ans qui nous séparent n'étaient qu'une petite vingtaine d'années. En lisant Roxane, nous nous plongeons dans son univers. Peut-être aussi que les diktats qui pesaient alors sur les femmes des années 1940 ne



sourceimage:<https://www.lepetitmarseillanais.fr/articles/48177/litteraires-ldquo-comment-on-coupait-les-ailes-des-filles-rdquo-le-nouveau-roman-de-mariele-collin>

sont pas finalement si différents d'aujourd'hui, et que nous partageons encore les mêmes peurs et inquiétudes. Bien que nous ne doutions pas un seul instant de l'oppression qui existait envers les filles, Roxane elle, ne le découvre que progressivement, gardant ses rêves et ses espoirs en tête pendant quelques années suivant l'adolescence. Pour nous, c'est la sensation d'un état qui se resserre progressivement tout en laissant sa victime aveugle. En 1942, Roxane, 22 ans, devient peu à peu prisonnière de sa condition de femme pauvre, vivant à la campagne, catholique, et subissant les terribles années de la guerre. Ce début de vingtaine fut terrible pour Roxane, à qui on a tout retiré, à qui on a tout pris,

jusqu'à sa virginité, pourtant si importante, pour elle comme pour son époque, par un viol. On lui a coupé les ailes. Ce livre nous offre un témoignage sous la forme d'un journal intime romancé. J'attends avec impatience un élément important : l'écho de ces cahiers sur Mila, la petite-fille de Lucile, qui sera dans le tome 2. Les générations se confondent, les vies de ces femmes se ressemblent, d'arrière-grand-mère à petite-fille. Je me languis de démarrer le deuxième cahier de Roxane. Ses poings sont liés, nous l'avons compris ; mais nous ne savons pas encore à quel point.

CÉLINE MARFATINC



Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____
 Date de naissance : _____
 Téléphone : _____
 Mail : _____
 Signature : _____

FAITES UN DON !

Je donne une fois :

20€ 30€ 50€ 100€

Autre montant : _____ €

Paiement : Espèces Chèque

Je donne tous les mois :

Rendez-vous sur notre page :
<http://osezlefeminisme.fr/soutenir/>



“ Parce que nous considérons que l'émancipation de toutes et tous passe par l'égalité femmes-hommes, nous nous rassemblons, militantes et militants, pour prendre part au combat féministe, à la lutte contre les violences masculines envers les femmes et les filles et contre le système de domination qu'est le patriarcat.

Nous défendons les droits universels et inaliénables de toutes les femmes, dans leur spécificité. L'analyse de l'imbrication des structures d'oppression, patriarcat, racisme, et capitalisme, doit être au coeur de notre militantisme pour ne laisser aucune femme de côté. ”

Les campagnes et actions d'Osez le féminisme ! existent grâce à l'engagement de militant·es bénévoles qui donnent de leur temps, partagent leurs compétences au service de nos combats féministes. Vous aussi, vous pouvez vous engager, il y a certainement une antenne près de chez vous :



Comité de rédaction :
 Juliette Olivier

Logo :
 Mila Jeudy

Maquette :
 Lucie Conteille
 lucieconteille.com

Éditrice :
 Osez le féminisme !

Directrice de publication :
 Aliénor Laurent

Dépôt légal :
 Bibliothèque Nationale de
 France, ISSN2107-0202 –

Imprimerie :
 Online Printers

RECRUTEMENT NOUVELLES AUTRICES

Le Groupe Journal recrute de nouvelles participantes pour écriture et/ ou relecture des articles. Nouvelles adhérentes bienvenues !

Les réunions se font en ligne et sont donc accessibles partout en France, même s'il n'y a pas d'antenne OLF là où vous habitez.

Faites passer le mot autour de vous !

Envoyez vos coordonnées : contact@osezlefeminisme.fr